

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud – Année 2019

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée d'Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Voir le rapport de majorité.

3. POSITION DU COMMISSAIRE DE MINORITE

La minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2019. Il s'agit, par ce refus, de portée certes symbolique, d'exprimer un désaccord avec la politique menée par les autorités en matière de fiscalité et de finances publiques, en particulier pour les quatre raisons suivantes :

- 1) Au nom de la justice fiscale, la minorité s'oppose, avec constance, aux allègements fiscaux mis en œuvre en faveur des grandes entreprises du canton. Aux comptes 2016, l'impôt sur le bénéfice – qui est payé par un nombre restreint de grandes sociétés très rentables – avait rapporté 663 mios à l'Etat de Vaud. Aux comptes 2019, les recettes de cet impôt sont tombées à 452 mios, soit une baisse de plus de 200 mios. Cette baisse est d'autant plus importante, en termes relatifs, que la croissance économique a été dynamique dans le canton entre 2016 et 2019 : le produit intérieur brut vaudois a en effet crû de 2,1% en 2017, 2,8% en 2018 et 1,5% en 2019. Ces allègements fiscaux privent en outre l'Etat de ressources à la veille d'une crise majeure, celle du COVID-19, qui a éclaté durant le processus de bouclage des comptes 2019.
- 2) Les efforts financiers réalisés en 2019 pour le développement du service public dans certains secteurs indispensables à la population sont insuffisants : entre autres et pour ne citer qu'un seul exemple, l'Etat aurait dû consacrer plus de moyens au soutien à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, afin de permettre la création de davantage de nouvelles places de crèches, vu la pénurie persistante de celles-ci au regard des besoins. Le développement insuffisant du service public, dans ce secteur comme dans d'autres, tend à aggraver les inégalités de genre.
- 3) Les efforts financiers réalisés en 2019 en faveur de la transition écologique sont eux aussi insuffisants. En matière de mobilité par exemple, la minorité critique le choix du Conseil d'Etat de réallouer pour l'entretien routier les moyens dégagés en cours d'année à travers des mesures d'optimisation financière dans les transports publics : en 2018 déjà, sur les 198 mios budgétés pour les transports publics, seuls 190 ont été dépensés aux comptes et un crédit supplémentaire de 9 mios a été débloqué en parallèle pour l'entretien des routes¹. En 2019, à nouveau, sur les 198 mios

¹ Voir pp. 212 à 214 de la brochure des comptes 2018.

budgetés, seuls 185 ont été dépensés, ce qui a amené à débloquer un crédit supplémentaire de 5 mios pour l'entretien des routes².

- 4) Enfin, l'excédent aux comptes 2019 de 559 mios aurait dû être entièrement mobilisé pour répondre aux conséquences sanitaires et sociales de la crise du COVID-19. Au lieu de cela, seuls 403 mios ont été provisionnés à cette fin. Cette somme est insuffisante, selon la minorité, compte tenu de l'appauvrissement de larges couches de la population en raison de l'augmentation du chômage et des cas de perte de gain ; l'Etat devrait y répondre par des mesures plus vigoureuses de soutien au pouvoir d'achat pour les personnes ayant de faibles revenus. L'Etat dispose en outre de montants importants inscrits à son bilan comptable 2019 – notamment des placements à intérêts, pour un montant de presque 1 milliard³. Ces montants devraient être eux aussi mobilisés pour répondre aux besoins sociaux provoqués par la crise du COVID, plutôt que d'être thésaurisés ; cette thésaurisation est d'autant plus critiquable qu'elle oblige l'Etat à payer des intérêts négatifs.

4. CONCLUSION

En conclusion, compte tenu des arguments développés ci-dessus, la minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes.

Lausanne, le 12 juin 2020

Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin

² Voir pp. 208 à 210 de la brochure des comptes 2019.

³ Voir p. 293-294 de la brochure des comptes 2019. De manière générale, le patrimoine financier de l'Etat poursuit sa croissance, ayant augmenté de 5,1 mrds à fin 2015 à 7,7 mrds à fin 2019 ; même en soustrayant le passif (emprunts, etc.), le bilan reste largement positif, pour un montant d'1,9 mrd.